

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS***concernant****un nouveau train de dépenses urgentes pour garantir le fonctionnement des installations et services essentiels de la Ville en cas de pénurie ou de panne d'électricité***

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de la crise de l'énergie, largement évoquée quotidiennement par les médias en Suisse et en Europe, le Conseil fédéral a lancé le 31 août 2022 plusieurs mesures afin de garantir l'approvisionnement électrique et de faire des économies de gaz. Des recommandations ont été émises sous la forme d'une campagne médiatisée avec des affiches d'images thermiques, sous le slogan « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas ».

Depuis, certaines collectivités publiques, à l'instar de la Ville de Lausanne, ont d'ores et déjà annoncé avoir pris un certain nombre de mesures d'optimisation et d'économies d'énergie. La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a également communiqué sur ce sujet le 5 septembre 2022, dans le cadre d'une conférence de presse qui informait le public quant à la mise en place d'une cellule de crise. Elle indiquait que tous les services de la Ville allaient être amenés à identifier les enjeux et les risques liés à une potentielle pénurie de gaz et d'électricité durant cet hiver et à définir des mesures concrètes en termes d'économie d'énergie au sein de l'administration.

L'Union des villes suisses a émis une liste de propositions non exhaustives, sur laquelle la Municipalité s'est fondée. Les mesures d'économies d'énergie prévues à ce stade dans les bâtiments communaux, ainsi que sur le domaine public ont fait l'objet d'un communiqué de presse le 27 octobre 2022.

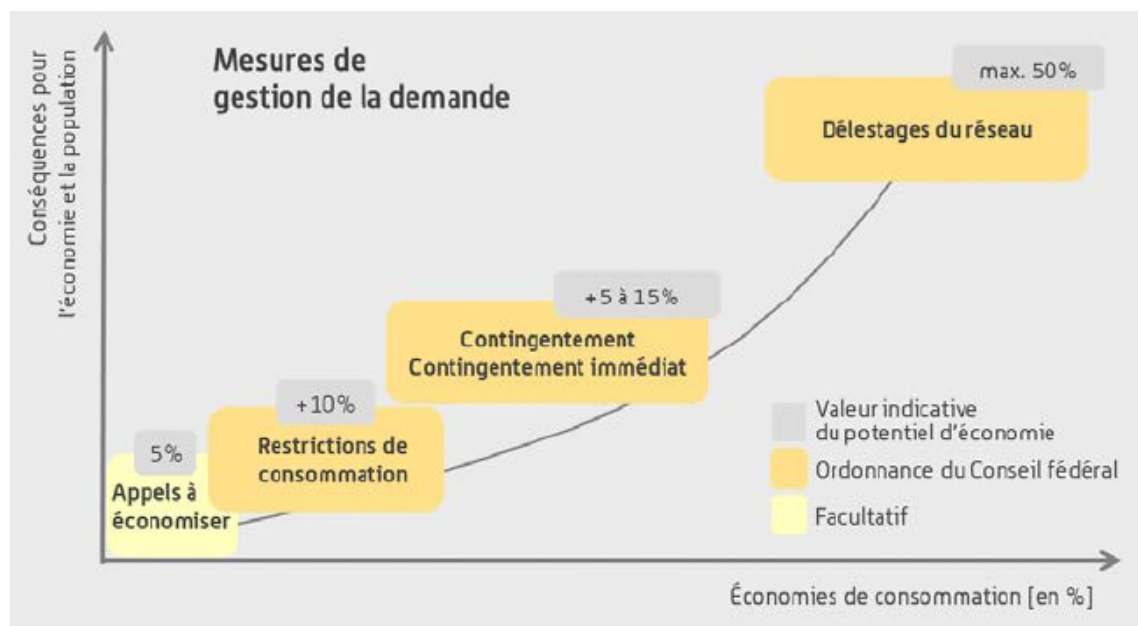
A cet égard, la Cellule de crise d'Yverdon-les-Bains (CECRY) a mis en place une première séance de travail le vendredi 16 septembre 2022, réunissant notamment les cadres et spécialistes du Service des énergies et du Service des bâtiments au cours de laquelle une série de mesures adaptées à notre administration a été proposée. L'ensemble de l'administration a ensuite été chargée de définir les mesures à prendre afin de garantir autant que possible un fonctionnement minimal des services, des installations et des prestations en cas de pénurie ou de black-out.

Ce travail préparatoire a pour objectif de présenter à la Municipalité d'ici à la fin novembre 2022, les décisions ciblées à prendre dans la gestion de la pénurie énergétique, tant sur le plan organisationnel qu'opérationnel, au-delà des mesures urgentes nécessaires pour sécuriser l'alimentation électrique des installations vitales de la ville qui ont déjà été identifiées (cf. préavis PR 22.26PR, accepté par le Conseil communal le 6 octobre 2022).

Pour rappel, la Confédération, par son Office de l'approvisionnement économique du pays, a pour mission de prévenir et minimiser les risques liés à une éventuelle pénurie d'électricité, quelles qu'en soient les raisons. A cet effet, l'Association des entreprises électriques suisses a constitué l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL) chargée des préparatifs requis dans les secteurs de la production, des achats, des transports,

de la distribution et de la consommation d'électricité pour affronter une pénurie grave (cf. art. 1 de l'Ordonnance sur l'organisation de la branche électricité pour garantir l'approvisionnement économique du pays, du 10 mai 2017 (OOBE) - RS 531.35).

Les préparatifs sont explicités selon les différentes phases de gestion de la demande.



On se réfère à cet égard aux explications détaillées données dans le cadre du préavis PR 22.26PR précité.

La Cellule de crise et les services ont ainsi travaillé sur les mesures d'économie d'énergie à prendre dans un premier temps, ainsi que sur les mesures nécessaires pour garantir le fonctionnement des activités vitales et des services indispensables en cas de pénurie (avec délestages – phase 4 du plan OSTRAL), voire, dans le pire des cas, en cas de black-out (panne d'électricité généralisée durant plusieurs heures, voire plusieurs jours). Toutes les mesures d'économies prises visent à éviter le risque que la Confédération ne doive activer la phase 4 du plan OSTRAL et ordonner des délestages. Le cas échéant, ceux-ci viseraient à éviter autant que possible le risque de black-out.

Comme on l'a rappelé, les mesures urgentes pour sécuriser l'alimentation électrique des installations vitales de la ville d'Yverdon-les-Bains ont été identifiées dans un premier temps et ont fait l'objet du préavis PR 22.26PR précité. Néanmoins, celles-ci ne suffisent pas à elles seules à garantir le fonctionnement des installations essentielles aux services et prestations minimales que la Ville devrait fournir en cas de délestages, a fortiori de black-out total.

Au vu de l'épuisement marqué des stocks de matériel et de l'équipement permettant la sécurisation des infrastructures communales clés en cas de pénurie ou de black-out, ainsi que des délais de livraison de plus en plus longs, des mesures urgentes ont dû être mises en œuvre sans attendre. Ainsi, des commandes de matériel d'urgence et d'installations ont dû être anticipées afin de pouvoir faire face à une éventuelle pénurie, voire à un black-out en fin d'hiver. Ces équipements, dont l'achat était pour partie prévu à moyen terme, en fonction du plan des investissements, seront ainsi disponibles en cas de nécessité.

Compte tenu de l'urgence de la situation, la Municipalité a autorisé ses services à passer les commandes sans attendre l'octroi du crédit d'investissement nécessaire. La Commission des finances a été informée. Il est possible que certains postes doivent être complétés suite aux démarches d'analyse de situation encore en cours dans l'administration, et qui devraient se terminer à fin novembre 2022.

En l'état, le montant du crédit demandé s'élèvera à CHF 829'803.-selon le tableau de répartition ci-dessous.

SEY/BAT	Cours « Futé »	Former le personnel aux mesures d'économie	12'000.-
SEY/BAT	Optimisation énergétique	10 bâtiments les plus pertinents (ces mesures étaient prévues au plan des investissements concernant l'efficacité énergétique des immeubles).	100'000.-
STE	Alimentation STEP	Génératrice pour alimenter pompes de relevage	88'000.-
STE	Station de pompage (STAP) : liaison fibre optique (FO)	Alimentation sans interruption (ASI) pour assurer la liaison fibre optique et mesure de commande de régulation (MCR) (3 x 8'000.-)	24'000.-
STE	Citerne diesel	Achat d'une citerne de 10'000 à 15'000 litres, réserve de carburant	35'000.-
STE	Alimentation station carburant	Achat d'un système autonome pour la station carburant	4'000.-
STE	STAP Gasparin	Plug-in et batterie liaison FO	8'000.-
FIN-INFO	Investissement prévu au plan des investissements	Déménagement et sécurisation fonctionnement centre de calcul	161'233.-
FIN-INFO	Investissement autre	Système de téléphonie, génératrice et équipement salle CECRY	104'500.-
FIN-INFO	Prestations	Déménagement et sécurisation du fonctionnement du centre de calcul	63'079.-
MOB	Conformité des carrefours	Mandat d'étude pour mise en conformité des carrefours en cas de coupure d'électricité	10'000.-
SSP	Sécurisation totale en énergie	Achat d'un groupe électrogène permettant la continuation d'une partie du poste en cas de black-out	36'091.-
SSP	Travaux de génie civil et raccordement	Liaisons équipotentielles, adaptation du tableau du réseau à basse tension, création d'un secteur pour installer les nouvelles installations	70'900.-
SCU	Kits d'urgence	4 kits comportant testeurs thermo-hygrométriques, déshumidificateurs, génératrices, chauffage	20'000.-
SCU	Dépôt d'urgence pour les collections de tiers	Génératrice, déshumidificateur, chauffage, équipement spécifique	10'000.-

BAT/SCU	Alimentation bibliothèque publique	Achat d'une génératrice et adaptation de l'installation électrique existante	25'000.-
BAT/SCU	Combustible et divers	Réserve essence et gaz	8'000.-
BAT	Alimentation centre funéraire	Achat d'une génératrice et adaptation de l'installation électrique existante	35'000.-
BAT	Matériel de dépannage	Génératrice, déshumidificateur, aéro-chauffeur, etc.	15'000.-

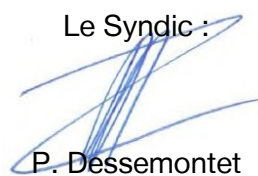
Un préavis portant sur une demande de crédit d'investissement pour couvrir ces dépenses urgentes afin de pallier les risques de délestage ou de black-out, ainsi le cas échéant que d'éventuelles autres dépenses qui viendraient à être identifiées dans la suite des démarches en cours, sera présenté au Conseil communal d'ici la fin de l'année 2022. Le plan des investissements 2023-2032 sera adapté en conséquence.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
P. Dessemontet



Le Secrétaire :

  
F. Zürcher